



Litige avec une auto ecole

Par **bm69**, le **23/02/2011** à **18:14**

Bonjour,
Editer le message
Marquer le sujet comme résolu
Supprimer le message
Rapporter le message
Répondre en citant le message
litige auto ecole
de bm69 » Mer 23 Fév, 2011 à 17:52:44
Bonjour.
j'ai un litige avec l'auto ecole de ma fille.
ma fille à passer son permis et l'as loupé en septembre 2010.
hier elle rappelle l'auto école pour reprendre quelques heures; et cet après midi ,coup de fil de la secretaire comme quoi nil ne veut plus ma fille et qu'elle aille ailleurs!!!!.de plus il m'affirme n'avoir plus son dossier,qu'il lui aurait donné le jour du permis, (ce qui est faux car c'est moi qui suis allé la rechercher, et elle n'avait rien) et qu'il faut que je me débrouille avec la préfecture du rhone.
1er as -t il le droit de renvoyer ma fille ????
2eme :est ce à moi de récupérer mon dossier et de passer multiples coups de fils????
Merci de vos réponses,rapide je l'espere
bm69
Initié anti-arnaquer
Messages: 43
Inscription: Mar 27 Oct, 2009 à 19:03:49
Message privé

Par **bm69**, le **27/02/2011** à **11:55**

bonjour.
l'auto école a changé de discours, il aurait soit disant mis mon dossier dans ma boîte à lettre!!!! que je n'ai pas trouvé bien sur et que c'est à moi de me débrouiller.
je me suis renseigné et normalement ce n'était pas à l'auto école de détenir ce dossier.

Par **bm69**, le **09/03/2011** à **11:43**

pas de réponses?????.
Je rappelle qu'a cause de cette perte,il faut une demande de duplicata et attendre 2 moiS!!!!

Par **bm69**, le **01/06/2011** à **22:50**

bonjour.rnalors pas de réponse?????

Par **bm69**, le **23/09/2011** à **22:48**

bonjour.rnaujourd'hui 23 septembre,la nouvelle auto ecole de ma fille l'a rappelée pour lui dire que le dossier cerfa était revenu de la prefecture.rnmais au derniere nouvelles elle lui annonce maintenant il faut repartir sur un forfait code à 250 euros et après obtention de celui ci conduite.rnje rappelle que ma fille est obligée de repasser son code(qu'elle avait avant),car la précédente auto école à perdu le dossier après le 1er examen de conduite et que maintenant la date de validitée du code de 3 ans est dépassée.rn1er:a t'elle le droit de nous réclamer 250 euros de forfait, comme la personne qui passe son code la premiere fois?rn2eme est on obligé d'avoir son code pour commencer la conduite,??.rnMERCI DE VOS R2PONSES